

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MARS 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique

A 18 H 30

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérard CODRON

Date de la convocation : 18 mars 2011
29 conseillers en exercice

présents – votants

Présents : (25) Monsieur le Maire, Monsieur Daniel MASURE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Christian DESMET, Madame Evelyne VERPLANCK, Monsieur Paul-Marc DESSAUVAGES, Monsieur Jean-Pierre POISSON, Mademoiselle Marylène HEYE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Daniel CAU, Madame Brigitte VAN TICHELEN, Madame Ghislaine DUHAMEL, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Monsieur Michel CAREME, Madame Régine GOMBERT, Monsieur Didier DUQUESNOY, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Yvon MOREAU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Samuel DEVOYE, Madame Yvette GHEYSENS, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Delphine CARRETTE, Monsieur Alain LARISTAN, Madame Marie-Hélène LAMARQUE.

Excusés ou Absents : (4) Madame Sylvie DELPLANQUE, Madame Isabelle VANDEWYNGAERDE (pouvoir donné à Mme Régine GOMBERT), Madame Marie TONNERRE (pouvoir donné à M. Gérard VAN LERBERGHE), Madame Isabelle VERBEKE.

Année 2011

OUVERTURE DE SEANCE

La séance est ouverte à 18h30.

M. le Maire salue la presse, l'assemblée et demande à Melle Marylène HEYE de procéder à l'appel nominal. Le procès-verbal du 27 janvier 2011 a été adopté.

M. le Maire débute la séance.

Une délibération est mise sur table et sera présentée par M. Paul-Marc DESSAUVAGES « Engagement triennal de construction de logements sociaux 2011-2012-2013 » et il y aura également deux communications à la fin de ce conseil.

1 - TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES ENSEIGNANTS POUR LE COMPTE ET A LA DEMANDE DES COLLECTIVITES LOCALES

M. le Maire

Comme traditionnellement, il s'agit des modifications du taux horaire pour les instituteurs et les professeurs des écoles ; les nouveaux taux sont applicables à partir du 1^{er} avril 2011 à l'ensemble du personnel enseignant élémentaire public ou privé de notre commune appelé à assurer l'étude surveillée ou la surveillance des restaurants scolaires et de la piscine.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de questions.

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

2 - MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

M. le Maire

Il est demandé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives en le passant à temps complet (35 heures) à compter du 1^{er} avril 2011.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Année 2011

3 - Absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la Recherche »

M. le Maire

Toutes les communes de la Communauté Urbaine doivent entériner qu'il y a absence de transfert de charges en lien avec la prise de compétence « Soutien à la Recherche » correspondant à notre délibération n°7 du 24 juin 2010.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

4 - MANDATS SPECIAUX : remboursement de frais de déplacements des élus

M. le Maire

Le trésorier payeur nous a fait remarquer que notre délibération datée et nous demande de la réactualiser ; il s'agit d'accorder le paiement, sur la base des frais réels et/ou sur la base du tarif SNCF, des frais relatifs aux déplacements et missions suivants, pour la durée du mandat 2008/2014 :

- **déplacement de Monsieur le Maire au congrès des Maires :**
« Je n'y vais jamais »
- **déplacement d'élus au congrès des Maires :**
« N'y allant pas il n'y aura pas d'autres élus qui iront »
- **déplacement d'élus dans le cadre de colloques ou de journées d'informations :**
« Cela est possible »
- **déplacement d'élus dans un Ministère :**
« Egalement »
- **déplacement d'élus dans le cadre des classes d'environnement :**
« Oui »
- **déplacement d'élus dans le cadre des échanges internationaux :**
« Cela peut arriver »
- **déplacement d'élus dans le cadre des camps et colonies de vacances :**
« Cela peut arriver également »

M. Alain LARISTAN

Nous allons voter la délibération mais simplement dans le cadre des déplacements des élus notamment aux classes d'environnement, des échanges internationaux etc., il serait intéressant que nous ayons l'information car il s'agit du reflet de la ville municipale.

M. le Maire

Les déplacements sont très rares mais je suis d'accord pour une information et demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question.

Année 2011

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES JARDINS FAMILIAUX - ESPACES PARTAGES - PROGRAMMATION 2011 – POUR L'ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DE JARDINS FAMILIAUX

M. le Maire

Il s'agit de se positionner à une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la politique départementale en faveur des jardins familiaux – espaces partagés –

Mme Yvette GHEYSSENS

Le groupe « Bons jours » ne peut qu'encourager ce projet. Il est vrai que plusieurs jardiniers se retournent actuellement vers Tourcoing ou Halluin qui bénéficient de longue date de jardins familiaux et ils apprécieront la proximité.

Quelques petites questions :

1. Avez-vous déjà étudié un prix des locations des jardins ?
2. Vous serait-il possible d'orienter ces cultures vers le biologique ?
3. Comment ces jardins seront-ils gérés et encadrés ?

M. le Maire

Nous n'allons pas superviser les jardins familiaux, il s'agit d'une délégation de gestion mais nous ne sommes pas arrivés au stade de la location ni de la participation financière.

M. Alain LARISTAN

Ma question est technique : « Dans le cadre du dépôt de demande de subvention, est-ce que, le fait pour l'instant d'avoir limité ça à ce qui se passe à la Ferme du Vert Bois, est-ce que c'est suffisant pour espérer l'obtenir ? »

M. le Maire

Non, il n'y a pas de problème.

- **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

6 - CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES A COMPTER DE 2011

M. Daniel MASURE

Cette délibération porte sur les critères d'attribution des subventions aux associations sportives pour l'année 2011. Le seul changement essentiel, par rapport à l'exercice de 2010, est la diminution de 50% vis-à-vis des extérieurs -les non neuvillois- comme on l'avait précisé en 2009 ; c'est-à-dire sur trois ans, nous avons diminué chaque année pour arriver à zéro en 2012.

M. Alain LARISTAN

Ma question ne vous étonnera pas : est-ce que la commission sport s'est saisie de cette problématique ? Est-ce qu'il y a eu débat ? A t'elle formulé un avis auprès de la ville ?

Moi, je me pose la question des équipes engagées (certaines équipes) ? Des équipes qui ont monté ? Cela engendre un certain nombre de frais ? Peut-être des recrutements de joueurs ou joueuses ? Je ne sais pas ce que cela peut poser comme problème ? On entend des commentaires ici ou là.

Année 2011

Et j'en profite en même temps pour demander : Quand va-t-on fixer les limites de la mission et les conclusions de la commission sport ? Car je pense qu'elle peut être éternelle mais il faut, un moment donné, qu'il y ait un rendu de ces travaux. Il faut qu'on sache pourquoi elle a réfléchi et qu'est-ce qu'elle a avancé comme propositions ?

Bon après ça, je n'ai pas changé de discours donc tu ne seras pas étonné.

M. Daniel MASURE

Nous avons rencontré le président de la commission extra municipale des sports courant décembre pour faire un point. C'est sûr que cette commission a commencé à travailler à partir de fin 2009 comme il y a eu vacances de la présidence, comme tu le sais Alain, par rapport à Ludovic THIERRY ; donc nous l'avons rencontré avec M. le Maire et nous avons eu une conférence de presse il y a une huitaine de jours. Cette commission a créé trois sous-commissions :

1. Subventions
2. Terrains et salles de sports
3. Animation

La sous-commission « terrains et salles de sports » nous a déjà transmis un compte-rendu lié au problème de la propreté, la sécurité etc... Et nous avons répondu point par point à l'animateur qui est chargé de cette sous-commission.

C'est un peu plus compliqué pour la sous-commission de l'animation et également pour les subventions. Il est hors de question, pour nous élus, de dire aux associations sportives de la ville de ne plus accepter des extérieurs parce qu'on sait très bien, et c'est le cas aujourd'hui pour l'équipe première de basket féminine qui a de bon résultat et également le cas pour l'équipe première du Fan96 qui est première de son groupe PHR (Promotion Honneur Régional) et naturellement ces équipes ont des joueurs venant de l'extérieur comme tous les clubs de la métropole Lilloise. Mais par contre on ne peut pas non plus demander au contribuable neuvillois, et c'est notre politique : elle est bonne ou pas à vous de juger, de façon constante de financer des salles de sport et les terrains de football (entretien etc..) par rapport aux extérieurs.

Je vais vous parler du Fan96 – 600 licenciés – 220 Neuvilleois et 380 extérieurs – ; nous sommes bien d'accord avec M. Marc DUFOUR, c'est de trouver d'autres solutions par rapport aux critères mais il n'est pas question pour nous de diminuer les subventions aux clubs sportifs – cela on s'y refuse mais je comprends l'inquiétude des clubs sportifs ; sur la totalité des clubs sportifs, il y a une diminution de 10 000 euros par rapport à l'an dernier.

M. Samuel DEVOYE

Vous avez pratiquement répondu à toutes les questions et nous rejoignons totalement M. Alain LARISTAN sachez que notre groupe va rester fidèle au vote de l'année dernière qui était l'abstention et vous savez pourquoi.

La première raison, elle est identique à l'année de 2010 et rejoint Alain LARISTAN, ça concerne surtout la forme puisque nous ne parlons aucunement de la commission sport ; je vous rappelle que l'année dernière vous nous aviez promis de nous transmettre les comptes-rendus de cette commission et nous n'avons aucun rapport de ces travaux ; c'est juste un peu dommage car nous éviterions peut-être le débat de ce soir.

La deuxième raison, la valeur des points et vous avez répondu aussi. Nous comprenons bien qu'elle soit en baisse et les différences entre les non neuvilleois et neuvilleois mais vous le savez et vous l'avez dit : les effectifs extérieurs sont un atout majeur en particulier sur les pros mais il faut faire attention de ne pas perdre cet atout et faire en sorte que ces clubs ne se séparent pas de ces bons joueurs. Mais il est clair qu'il faut faire attention et particulièrement à la trésorerie.

M. Daniel MASURE

Pour vous répondre, quelques chiffres pour la saison 2010/2011 : 2804 licenciés à Neuville tous les sports confondus 53% de Neuvilleois et 47% de l'extérieur. C'est vrai, on aurait dû vous donner les comptes-rendus de cette commission extra municipale des sports mais ce qui n'empêchera pas d'avoir le débat ; ce n'est pas parce que vous n'avez pas le compte-rendu que nous ne pouvons pas avoir le débat aujourd'hui mais le compte-rendu vous l'aurez.

Année 2011

M. le Maire

Pour conclure, il y a eu effectivement une période de gel de cette commission ; il faut savoir que Marc DUFOUR a bien pris les choses en main et les différents rapports, qu'il pourra nous fournir, une remontée s'effectuera.

M. Alain LARISTAN

Nous allons voter cette délibération parce que globalement les arguments qui ont été évoqués, on les partage et on les partage depuis le début. Simplement pour ce qui concerne les équipes qui sont en même temps un petit peu le phare du monde sportif de la Ville, c'est l'image de la Ville qui est en jeu, j'ai compris qu'il y aurait une vigilance.

Merci.

M. Samuel DEVOYE

Nous allons terminer sur le sujet, nous allons nous abstenir cette année en attendant justement les futures propositions de l'année prochaine ; ce qui ne veut pas dire que nous sommes « contre ».

M. le Maire demande s'il y d'autres questions

Plus de question

- **TROIS ABSTENTIONS (Monsieur SIX, Monsieur DEVOYE et Madame GHEYSENS), ouï l'exposé de Monsieur MASURE, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

7 - Contrat de mise à disposition des instruments de musique

Mme Ghislaine HOUEL présente la délibération :

« Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à établir avec l'orchestre d'harmonie « La Renaissance » un contrat pluriannuel de mise à disposition des instruments de musique ci-joint en remplacement du contrat établi lors du conseil municipal du 26 mars 2009. »

ci-joint la liste des instruments.

Mme Delphine CARRETTE

Le groupe Neuville ma ville se réjouit que l'harmonie « La Renaissance » puisse être aidé par l'apport de nouveaux instruments de musique ce qui étoffera son patrimoine. Il est vrai qu'avec uniquement leur subvention, cette association ne pourrait s'acheter par elle-même ce type de matériel et c'est avec plaisir que notre groupe soutient cette délibération en faveur des jeunes neuvillois qui s'impliquent pour faire découvrir la musique à toute la population par le billet d'action divers tel que l'enseignement du solfège aux adultes, l'initiation à la pratique d'un instrument de musique mais aussi plusieurs concerts par an.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Plus question

- **Ouï l'exposé de Madame HOUEL, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Année 2011

8 - Signature d'une charte et application d'une tarification pour le dispositif hors les murs « Les belles sorties »

Mme Ghislaine HOUEL présente la délibération :

« Lille Métropole Communauté Urbaine met en place un dispositif intitulé hors les murs « Les belles sorties » afin de proposer, chaque année, à l'ensemble des communes du territoire (principalement de moins de 15 000 habitants) des spectacles de haute qualité artistique faisant événement sur le plan local et favorisant la circulation des publics.

Pour l'année 2011, chacun des 7 territoires de la métropole (hors territoire lillois) accueillera les propositions des structures culturelles partenaires du dispositif : l'Aéronef, l'Opéra de Lille, la Compagnie de l'Oiseau Mouche, le Centre Chorégraphique National – Roubaix Nord Pas de Calais associé à Danse à Lille, le Grand Bleu, le Prato et le Théâtre du Nord.

Chaque commune qui souhaite bénéficier de ce dispositif s'engage à signer une charte.

Le tarif est unique sur l'ensemble du territoire métropolitain : 5 € ou gratuité selon la manifestation sélectionnée.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à établir une charte officialisant la participation de la commune de Neuville-en-Ferrain au dispositif hors les murs « Les belles sorties » et d'appliquer les tarifs fixés selon le caractère de la manifestation : 5 € ou gratuité.

Les participations seront encaissées par la Régie Culture.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} avril 2011. »

Nous, nous avons choisi « CCN », c'est-à-dire le Centre Chorégraphique National de Lille et je pense que cela se fera en partenariat avec l'Amicale Laïque que je dois rencontrer prochainement. C'est un plus de décentraliser et d'amener sur Neuville des projets qu'on ne pourrait pas obtenir autrement et ça répond à un souci d'intercommunalité.

M. Alain LARISTAN

Je profite de cette délibération pour vous informer que j'ai assisté personnellement, moi et mon épouse, au festival de l'IMPRO et c'était un spectacle du tonnerre, très amusant mais j'ai regretté l'absence des neuvillois ; je ne sais pas ce qu'il faut faire pour ramener les gens à ce genre de spectacle mais cela est très dommage.

M. Laurent DEGRYSE

Un des critères important pour faire venir les gens justement c'est que ce n'est pas trop cher à l'occurrence la gratuité ou 5 euros. C'est intéressant et notamment pour les jeunes qui n'ont pas forcément un gros budget. Quant à la culture c'est une bonne opportunité de leur faire découvrir toutes les sortes de culture.

Mme Ghislaine HOUEL

Il y a un travail avec le service de la communication pour une information plus proche des neuvillois.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions

Plus de question

- **Ouï l'exposé de Madame HOUEL, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Année 2011

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA POLITIQUE D'AIDE A LA RESTAURATION ET A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NON PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES – EXERCICE 2011

M. Paul-Marc DESSAUVAGES présente l délibération :

« Dans le cadre de la refonte de la politique culturelle départementale, le Département a révisé son action en faveur de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques, et en particulier les trois dispositifs suivants :

- 1°) - La politique d'aide à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine remarquable
- 2°) - La politique d'aide à la restauration et à la reconstruction des orgues et carillons
- 3°) - Le concours départemental de restauration du patrimoine privé.

Considérant que certains travaux prévus au budget 2011 entrent dans le premier dispositif, il peut être opportun de présenter une demande de subvention auprès du Département pour la réalisation de ces travaux :

Travaux sur l'église :

- Rénovation des 2 dernières baies. Les travaux seront réalisés par l'entreprise CAZEAUX de la Chapelle d'Armentières pour les pierres et par l'entreprise BROUARD de Ronchin pour les vitraux.
- Rénovation des chéneaux
- Peinture intérieure

Travaux sur le calvaire.

- Charpente, toiture, clôture.

Il vous est proposé :

- de décider la réalisation de ces travaux,
- de solliciter le concours financier du Conseil Général du Nord au titre de la politique d'aide à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine remarquable,
- d'autoriser M. le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention,
- d'inscrire au budget primitif 2011 les crédits nécessaires à ces travaux. »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Où l'exposé de Monsieur DESSAUVAGES, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ENGAGEMENT TRIENNAL DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX 2011-2012-2013

M. Paul-Marc DESSAUVAGES présente la délibération :

« Au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Décembre 2000), et compte tenu de notre déficit actuel de logements locatifs sociaux qui s'élève à 363, la commune doit s'engager sur la construction d'au moins 15% du nombre de logements locatifs sociaux au 1 janvier 2010, soit 54.

Aussi est-il possible de confirmer que seront construits sur la période 2011-2012-2013 les logements suivants :

Année de construction	Organisme	Opération	Nombre	Typologie	Financement
2011	Particulier	52 rue du Maréchal Leclerc	1	Maison individuelle	
	Habitat du Nord	Rue du Chemin Vert	18	Collectif	PLUS
			5		PLAI
Logis	Rue du	30	28 coll-10ind	PLUS	

Année 2011

	Métropole	Berquier	8		PLAI
2012	Habitat du Nord	Rue du Chemin Vert	18	Collectif	PLUS
			5		PLAI
	Etat/LMCU	Rue du Chemin Vert	5	individuel	PLUS
			1		PLAI
2013					

Soit un total de 91 logements »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Où l'exposé de Monsieur DESSAUVAGES, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

10 - BUDGET PRIMITIF 2011

M. le Maire

Le budget est toujours un exercice difficile surtout par les temps qui courent ; il doit tenir compte d'une multitude d'éléments très différents. Après les très importants investissements liés à l'activité scolaire, et il s'agit d'un nouveau groupe scolaire « Camille Claudel », de l'extension d'Ambroise Paré, de la cuisine centrale de la restauration scolaire et nos personnes âgées, c'est-à-dire environ 7 millions ½ d'euros sur les exercices 2007/2008 et un peu sur 2009.

Dès janvier 2009, j'avais clairement annoncé que les années suivantes seraient moins ambitieuses en matière d'investissement, il nous fallait « digérer » les 7 millions ½ d'euros.

Alors nous faisons avec nos moyens comme toutes les collectivités de nos jours, on ne renonce à rien mais il faut effectuer et planifier ces choix.

Comment peut-on dire que malgré des temps difficiles nous n'avons pas une vision à long terme ?

- Aménagement du cœur de Ville
- L'église, on vient d'en parler, pour des subventions et sa rénovation
- La ferme du Vert Bois fera l'objet d'aménagement ciblé et on en reparlera
- Le terrain synthétique de Depoortère
- Les travaux d'accessibilités
- Le maintien du patrimoine immobilier, c'est-à-dire tout l'entretien du patrimoine

Rien qu'avec cela, je le redis, nous en avons jusqu'en 2014 c'est-à-dire la fin du mandat, voir peut-être plus. Pour les années devant nous, le maître mot c'est « économie » mais nous prendrons garde de ne pas toucher à la qualité des services publics. Une gestion rigoureuse s'impose de nos jours ; il est normal que nous voulions toujours plus, c'est humain mais il existe des contraintes et des limites donc nous faisons avec les moyens que nous avons ; en élus responsables nous devons tenir compte de tout cela.

Vous allez peut-être me dire qu'il n'y a rien de mirobolant mais il n'y a rien de dramatique non plus.

Nous assurons les acquis. Nous assurons les qualités ; une qualité reconnue. Nous maintenons un niveau d'investissement correct se situant comme les années 2007-2008 qui étaient exceptionnelles et nous retrouvons un rythme d'investissement qui correspondait aux années antérieures à ces deux pics d'années d'investissement liées aux obligations et circonstances. Voilà pour l'introduction et je vais laisser la parole à Jean-Pierre POISSON pour la présentation du budget 2011.

M. Jean-Pierre POISSON

Année 2011

Bonsoir à toutes et tous,

Ce budget 2011, vous a été présenté de façon détaillée lors de la dernière commission.

- La masse budgétaire s'élève 14 198 156 € et elle est sensiblement la même que l'année dernière.
- En investissement, nous avons inscrit 1 847 691 € et en fonctionnement 12 350 464 €

Voilà pour la représentation schématique et je vous propose de rentrer un peu dans le détail.

Des propositions nouvelles qui représentent 1 056 111 €, tout le détail vous a été communiqué, et je vais essayer de résumer un peu pour le public :

- Acquisition de terrains	5 659 €
o <i>Acquisition de terrains</i>	5 659 €
- Achat de matériel	270 981 €
o <i>Matériel services techniques</i>	43 300 €
o <i>Véhicules techniques (camion plateau, camionnette, ainsi qu'un véhicule de restauration)</i>	81 396 €
o <i>Matériel et mobilier scolaire, jeunesse...</i>	66 267 €
o <i>Matériel informatique (dont régie unique : 50 000 €)</i>	79 928 €
- Travaux	779 560 €
- Edifices culturels :	134 000 €
o <i>Eglise Saint-Quirin</i>	134 000 €
- Ecoles	206 800 €
o <i>Agrandissement salle de restauration Ambroise Paré et self</i>	155 000 €
o <i>Pose de volets roulants à Ambroise Paré</i>	28 600 €
o <i>Pose enrobé parking restaurant Lamartine et portails</i>	20 500 €
o <i>Pose de stores, portes manteaux etc à Camille Claudel</i>	2 700 €
- Environnement et aménagements urbains	88 160 €
o <i>Etudes d'aménagement du cœur de Ville</i>	50 000 €
o <i>Etudes ferme du Vert bois</i>	15 000 €
o <i>Compteur d'arrosage et pose pare ballons à Depoortère</i>	11 000 €
o <i>Plantations</i>	1 000 €
o <i>Subvention au PACT (52 rue du Mal Leclerc)</i>	5 000 €
o <i>Frais de géomètre</i>	6 160 €
- Entretien du patrimoine :	238 800 €
o <i>Réfection toiture et fenêtres Rocheville</i>	39 600 €
o <i>Rénovation toiture salle Depoortère</i>	42 000 €
o <i>Rénovation toiture Centre Technique Municipal</i>	27 700 €
o <i>Travaux de chaufferies</i>	62 500 €
o <i>Réfection toiture et châssis Paul Claudel</i>	21 800 €
o <i>Remplacement des vitrages salle Didier Flament</i>	15 800 €
o <i>Pose de portes local d'art plastique Marie-Curie</i>	16 700 €
o <i>Remplacement porte local 13/25</i>	3 000 €
o <i>Rideaux de scène et VMC salle Malraux</i>	4 700 €
o <i>Isolation et alarme école de musique</i>	5 000 €
- Accessibilité :	50 000,00 €
o <i>Travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées</i>	50 000,00 €
- Sécurité :	4 500.00 €
o <i>Désenfumage restaurant du centre</i>	2 500,00 €
o <i>Désenfumage salle Fiévet</i>	2 000,00 €
- Eclairage public et travaux de voirie :	57 300.00 €
o <i>Rue de Reckem et rue d'Halluin</i>	20 000.00 €
o <i>Rue du Vert Tuquet (5^{ème} phase)</i>	23 500.00 €
o <i>Parking du Christ</i>	7 000.00 €
o <i>Clôtures, portillon rue Marc Sangnier</i>	1 800.00 €
o <i>Travaux de voirie sentier Vanheule</i>	5 000.00 €

Année 2011

On en arrive enfin à l'enveloppe nécessaire au remboursement du capital de la dette qui n'est pas en augmentation, au contraire puisqu'il s'élève à 742 723,54 €

Donc un total de dépenses pour la section de 1 798 835,25 €
Voilà, toutes ces opérations tiennent sur une page, c'est vrai.

Nous n'allons pas revenir sur le débat d'orientation budgétaire, ni sur le contexte économique mais il faut bien admettre que les temps ne sont pas forcément faciles et aucune collectivité ne peut se targuer d'être aujourd'hui très à l'aise.

Nous attendons pour valider définitivement le financement des investissements le concours définitif de nos partenaires, qu'il s'agisse du Conseil Général, de l'Etat et de la Communauté Urbaine.

Vous avez remarqué que nous n'avons pas inscrit grand-chose en subventions... Quand on veut réaliser des investissements, nous ne pouvons plus compter que sur nous-mêmes et sur l'emprunt et la fiscalité pour faire face, cela est impossible.

Ainsi nous devons anticiper les demandes si nous voulons réaliser un nouveau terrain synthétique à Depoortère l'an prochain et solliciter ces subventions dès aujourd'hui. On espère qu'il y aura une suite favorable car cela nous permettra d'offrir un nouvel équipement fonctionnel aux usagers et aussi satisfaire les très nombreux pratiquants du club dont 60% d'entre-eux, comme l'a rappelé M. MASURE, viennent d'autres communes voisines. Et c'est bien la preuve que notre ville est attractive et qu'elle mérite de l'être puisque nous faisons tout pour cela.

Et je pense que les gens qui utilisent nos services publics, que ce soit au niveau sportif, culturel, scolaire, etc. sont satisfaits.

Je le dis car je l'entends. C'est de l'autosatisfaction certes mais c'est quand même bon de le rappeler !

Sans subventions, sans participations extérieures il n'est pas évident d'intervenir sur de gros dossiers d'équipements mais en même temps certains sont bien programmés et nous savons à quoi nous attendre pour les mettre en œuvre d'ici la fin du mandat. Je fais référence au cœur de ville, projet pour lequel nous avons assuré le préfinancement de la part municipale grâce à l'excédent 2010 qui atteint près de 600 000 €. Reste à attendre le partenariat de LMCU.

Voici pour la section d'investissement qui reprend quelques recettes extérieures, le Fonds de Compensation de la TVA et la Taxe Locale d'Équipement pour 204 000 €. Une aide notifiée du Conseil Général, que nous remercions, pour 14 000 €.

En ce qui concerne l'autofinancement, celui-ci se décompose en deux parts :

- un prélèvement volontaire estimé cette année à 400 000 € ;
- et un prélèvement obligatoire (dotation aux amortissements) de 312 364,34 €.

L'ensemble atteint donc 712 000 € ce qui correspond sensiblement au remboursement du capital de la dette.

L'emprunt inscrit est de 909 821 €, un emprunt aujourd'hui « budgétaire » qui représente une bonne part du financement de la section. Cet « emprunt budgétaire », nous espérons, comme l'an dernier, le ramener à 700 / 750 000 € au titre de 2011 en fonction des réponses liées aux demandes de subventions et à l'affectation du résultat.

En matière de fonctionnement 12 350 464,79 €, c'est le montant qui correspond à l'inscription équilibre de la section. Un montant qui lui aussi est sensiblement voisin de ce que nous avons connu l'an dernier avec 11 638 100,45 € pour faire fonctionner les services. La décomposition, vous l'avez eue et vous avez pu l'analyser, citons par grands chapitres :

- o Charges à caractère général 2 424 946 €
- o Charges de personnel et frais assimilés 6 892 821 €
- o Autres charges de gestion courante 1 594 609 €
- o *Maintien des subventions aux associations avec un effort dans le domaine social au profit du CCAS.*
- o Charges financières 638 235 €
Ils sont réduits, on passe de 661 500 à 638 235 €
- o Charges exceptionnelles 11 700 €
- o Virement à la section d'investissement 400 000 €

Année 2011

Globalement 12 350 464 € pour 12 627 156 € si on cumule le BP et le BS de l'an dernier donc une baisse. Cela dit je vous le rappelle, sur le BS 2011 qui sera voté au dernier trimestre nous avons encore 600 000 € potentiellement à réinscrire.

Voilà pour la section de fonctionnement en matière de dépenses.

Au niveau des recettes de fonctionnement voici les produits qui nous permettent d'équilibrer cette section. Nous allons les résumer en quatre postes majeurs.

○ Produits des services, du domaine	2 862 955 €
○ Impôt	4 789 793 €
○ Dotations communautaires	3 700 978 €
○ Dotation globale de fonctionnement	947 881 €

J'attire votre attention sur une chose : les budgets sont votés tard dans l'exercice parce que, et là je parle sous le couvert de notre Directeur Financier, les bases d'imposition ne sont toujours pas connues officiellement à ce jour. Nous espérons les recevoir tout prochainement mais en attendant nous ne disposons que des bases provisoires et ça nous oblige à être prudents.

Globalement, nos recettes stagnent. Cela nous n'arrêtons pas de le dire et ce n'est pas nouveau.

Si elles stagnent cela veut dire que nous ne pouvons pas faire d'efforts supplémentaires sauf à jouer sur la fiscalité.

La fiscalité il faut la maintenir à son niveau, on s'y est engagé et j'ai le plaisir d'annoncer que les taux 2011 resteront identiques à ceux de 2010.

Autant qu'on le pourra on évitera de « taper » dans le porte-monnaie du contribuable.

Si nous regrettons de ne pas voir nos ressources augmenter, le problème de nos administrés est le même et il nous faut donc gérer notre budget en bon père de famille comme tout un chacun.

C'est ce que traduit cette présentation budgétaire 2011.

Voilà donc résumé ce budget 2011. Oh il n'est pas d'une ambition démesurée c'est vrai.

Nous attendons donc que les projets importants se mettent en œuvre et sortent de terre au cours des deux ou trois prochaines années, projets qui changeront le regard des neuvillois sur leur ville et qui, je l'espère, les satisferont.

Je voulais dire aussi : on prend les uns les autres un certain nombre de communes comme exemple à suivre.

Monsieur LARISTAN, vous avez cité Mouvaux. C'est vrai cette ville a fait de gros efforts financiers ces dernières années et c'est encore le cas cette année. J'ai vu dans la presse que 7,5 millions d'emprunts ont été inscrits pour l'aménagement du centre-ville qui font suite à 7 M€ réalisés en 2010 et c'est considérable !

Bravo, je félicite la ville de Mouvaux pour ces efforts.

Il n'empêche que , et vous le verrez, emprunter, s'endetter pour 15 à 25 ans a ses limites. Et Mouvaux, comme Neuville-en-Ferrain ne pourra dans l'avenir continuer à ce rythme. C'est impossible.

Toute commune a des cycles d'investissement et des cycles de pause qu'il faut respecter.

Voilà ce que je voulais dire sur ce budget 2011.

En résumé, pas de fiscalité supplémentaire, une section d'investissement conforme à nos capacités financières et nous comptons bien sur le soutien financier de nos partenaires financiers pour nous aider dans l'avenir à nous permettre de réaliser les nouveaux équipements nécessaires au bien-être des Neuvillois.

M. Alain LARISTAN

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Dans le débat qui précède le vote du budget, il y a comme toujours l'examen des éléments chiffrés, nous avons eu une avalanche par M. POISSON et là-dessus nous ne serons pas déçus, éléments chiffrés mais aussi le regard que nous devons porter sur ces données qui révèlent la situation de notre collectivité dans son environnement, son histoire, les conséquences de ses choix antérieurs, le contexte budgétaire par rapport aux recettes de l'Etat mais aussi les recettes des collectivités.

Année 2011

Et je vais m'arrêter une seconde là-dessus, cela ne va pas s'améliorer si les finances de la communauté stagnent, c'est aussi parce qu'il y a beaucoup d'incertitude aujourd'hui sur « comment l'Etat va compenser des décisions qu'il a prises en supprimant la taxe professionnelle etc... » on est loin d'y voir clair et moi, je comprends qu'effectivement aujourd'hui en cascade tout cela va descendre sur les communes. Je préfère le dire sinon on s'arrête uniquement sur les chiffres. Et puis la communauté urbaine, je l'ai dit à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, doit aussi investir et quand elle investit, elle investit aussi pour les communes.

L'évolution de nos produits fiscaux représente quand même 127 000 euros au titre des impôts locaux, 192 000 euros pour le FC.T.V.A., 350 000 euros en droits de mutation. Bien entendu, il convient de reconnaître le caractère aléatoire de certaines de ces recettes.

Les recettes de l'Etat stagnent, voir régressent, et nous n'en sommes pas qu'au début. Les collectivités se trouvent confrontées à des choix cornéliens : investir ou pas, augmenter la fiscalité, aggraver l'endettement pour continuer à investir, ou réduire leurs interventions, remettre en cause le service public de proximité, je n'ai pas dit que c'est forcément pour la commune mais je parle en général, renoncer à des politiques innovantes et porteuses d'avenir.

Notre collectivité n'échappe pas à ces contraintes. L'adjoit aux finances invoque la dette par habitant – 1 500 euros – et des marges de manœuvres étroites qui empêchent la ville d'investir davantage. Je note au passage que notre niveau de dette rejoint celui des villes que vous pointiez, Monsieur Poisson, comme les dernières de la classe dans un tableau présenté au CM en 2009. Il y a des explications à cela et je ne le conteste pas mais je profite de cette intervention pour dire qu'il faut faire très attention quand on cite des chiffres et des comparaisons cela peut nous revenir en boomerang dans la figure.

Il est vrai que de voir l'investissement diminué par 5 depuis 3 ans, limitant ce dernier grosso modo à l'entretien courant, n'est pas un signe porteur d'avenir pour notre commune. Or, comme je l'indiquais lors du DOB en janvier dernier, notre ville doit à la fois faire face à des besoins immédiats en matière de petite enfance, rénover son centre ville et j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois : « il ne faudra pas se loupier ». Je pense qu'il faudra faire quelque chose de beau pour notre centre ville pour rattraper notamment en partie la première partie du centre ville dont nous « Neuville ensemble » considérons que ce n'est pas très réussi ce lieu de rassemblement des neuvilleois et ces espaces de proximité. Le débat est ouvert et je pense que vous avez la volonté, mais nous aussi. Prévoir le vieillissement de notre population par des équipements adaptés au grand âge. La construction d'une 2^{ème} maison de retraite adaptée au grand âge n'est pas à exclure à notre sens.

Par ailleurs, un certain nombre de choix malheureux sont venus grever les finances de la ville : la revente de FRYs avec une moins value de 100 000 euros, l'opération ferme du Vert Bois qui dépasse le million d'euros sans que l'on puisse envisager clairement son avenir, le déficit en recette du self Rocheville estimé à 120 000 euros sans compter le coût de sa mise en place, entraînant des difficultés avec les entreprises de la Z.I. consécutives à son arrêt, au moment où un travail de requalification de la zone est engagé et nous sommes tous d'accord. Je sais, M. le Maire, que vous êtes impliqué avec le premier vice-président de la Communauté urbaine mais c'est un peu dommage qu'effectivement à cette occasion là, on brouille un peu le message.

A côté de cela, l'accueil de la petite enfance, les centres de loisirs, le pôle jeunesse, la restauration scolaire et le service aux personnes âgées sont des politiques de service public que nous soutenons, et qu'il conviendrait de ne pas déstabiliser par une gestion du personnel qui a posé question dernièrement. Vous dites que ce n'est pas vrai mais moi, je vous dis que « oui » et nous sommes quelques uns à recevoir des échos, faites attention à cela.

Enfin, notre ville va encore devoir s'acquitter cette année de 75 000 euros au titre de la loi SRU, à cause de notre retard en matière de logement locatif. Je n'ouvre pas le débat, je suis fatigué de le dire mais peut-être que l'on peut espérer avoir des corrections et une volonté pour les programmes avenir.

Voilà, Monsieur le Maire, Chers Collègues, pour « Neuville Ensemble », la balance entre les bons et les mauvais choix ne penche pas du bon côté, c'est pour cette raison que notre groupe ne votera pas ce BP 2011 qui ne s'inscrit pas, à notre avis, dans la vision que nous avons de l'avenir de notre ville.

Monsieur Samuel DEVOYE

Nous allons répéter pas mal de choses quand même comme quoi on se rejoint.

Monsieur le Maire, Monsieur POISSON,

Concernant le budget 2011, nous ne souhaitons pas parler trop de chiffres mais plutôt d'avenir.

Seulement, à la vue de la page 1 du budget primitif, nous n'avons pu nous empêcher de reprendre vos chiffres. Nous jonglerons régulièrement avec le budget 2010 et vos propos Monsieur POISSON.

Concernant l'emprunt à réaliser pour 2011, vous nous proposez la somme de 910 000 €, or l'année dernière cette somme était inférieure à 300 000 €. Vous nous aviez d'ailleurs dit, et je reprends vos propos, que « notre responsabilité d'élus nous impose de rester raisonnables et lucides, un emprunt de 1 000 000 € conduirait à faire face à une augmentation de notre annuité de 80 000 €, soit près de 2% de fiscalité en plus... vouloir un recours à l'emprunt modéré ».

Cette année, nous approchons fortement cette barre des 1 000 000 €. Où en est notre responsabilité d'élus ? De plus, l'emprunt à réaliser (910 000 €) dépasse fortement de 167 000 € notre remboursement du capital (743 000 €). L'année dernière, vous disiez ceci « l'emprunt doit être limité et ne pas dépasser le montant de la dette remboursée annuellement ». Une fois de plus, voilà un vœu qui a disparu en une année. Nous confirmons qu'il va être compliqué de continuer à emprunter plus que l'on rembourse au risque d'avoir à l'avenir une situation bloquée. D'autant que tout cela influe sur un élément primordial « l'autofinancement ».

Cette année, vous ne nous avez pas inscrit le tableau de l'an dernier concernant celui-ci et je comprends pourquoi. Car en reprenant votre méthode de calcul de 2010 :

Virement de la section de fonctionnement	400 000 €
Virement de la section 021	312 365 €
FCTVA (j'y reviendrai)	192 000 €
TLE	12 000 €

Auquel on soustrait le remboursement de capital - 743 000 €

Voilà nous autofinancement en baisse de 73% par rapport à 2010 (soit de - 472 275 €) pour atteindre 173 365 € auxquels on peut-être rajouter les 600 000 € dont vous avez parlé tout à l'heure.

Vous disiez Monsieur Poisson en 2010 « il est indispensable de disposer de fonds propres pour continuer à investir... une volonté d'accentuer l'autofinancement... certaines communes oublient leur autofinancement, cela est dangereux ».

Bref, cette année notre autofinancement est en berne. Il ne faudrait pas que cela perdure. Mais l'avenir paraît sombre car notre recette principale avec le FCTVA est passée de 6 00 000 € à 192 000 €. Nous vous avons d'ailleurs dit l'année dernière qu'avec des investissements au ralenti et la non présentation d'un plan pluriannuel, l'avenir de cette somme serait en baisse. Et bien l'avenir, c'est aujourd'hui !

Parlons maintenant de l'avenir. Dans votre budget, vous en faites peu référence. Je rejoins les propos de M. Alain LARISTAN, nous avons plus un budget d'entretien qu'autre chose. Certes, certaines propositions peuvent a priori avoir notre accord. Les travaux sur l'église, nous avons commencé, il paraît logique de finir. Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées, une obligation d'élus envers cette catégorie de la population. Des travaux sur les chaufferies, si cela se fait dans le respect du développement durable, ce sera un très bon investissement.

En ce qui concerne les véhicules techniques, on parle d'une somme de 81 000 € nous vous faisons confiance, nous vous faisons confiance, par contre nous avons une demande à vous formuler : Serait-il possible d'avoir un tableau récapitulatif de notre parc automobile avec la date de mise en circulation et le nombre de kilomètres par véhicule que vous réactualiserez chaque année et nous présenteriez avant le budget ? Cela éviterait toutes les polémiques qui seraient complètement stériles.

Alors l'avenir ? Rien concernant la fermeture des futures classes de 2-3 ans. Il est important de réfléchir à la réaffectation des classes laissées vacantes, à l'embauche de futures assistantes maternelles ou à une réflexion sur nos crèches, et nous rejoignons encore M. Alain LARISTAN, car vous le savez les parents ne pourront pas demain arrêter leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants.

Ou bien encore, l'avenir de nos seniors afin de favoriser des logements adaptés à leurs besoins afin qu'ils puissent rester chez eux, ou bien encore réfléchir au grand âge avec une maison de

Année 2011

retraite adaptée à la maladie d'Alzheimer. En parlant de logement, nous nous détachons de certains propos de « Neuville ma ville », il ne faut pas confondre logement dit social avec lotissement de non droit. Il est clair qu'il faut investir sur le logement et il faut éviter les pénalités de la loi SRU.

En ce qui concerne le patrimoine, nous sommes de fervents partisans du développement des chemins pédestres, sachant qu'avec de beaux projets nous pourrions même espérer une aide du Département. La ville de TOUFFLERS est un exemple en la matière. Il devient aussi primordial de passer aux actes concernant le projet du parc transfrontalier. Pour finir, parlons du Centre Ville, avoir l'envie de l'améliorer nous satisfait pleinement ! Aujourd'hui, on parle de 50 000 € mais il ne s'agit que d'une étude. Mais avant de l'embellir avec une transformation de la voirie, rendons-le attractif. Cela veut dire régler le problème du centre commercial « le Village » qui fait verrue, mais aussi une réflexion au niveau du commerce. Pour attirer la population, rien de tel que des commerçants en grand nombre. N'oublions pas non plus de poursuivre ce projet jusqu'en bas de la rue de Tourcoing et le croisement avec la rue de Reckem, car nous avons des commerces sur cette partie du Centre.

Si vous nous parlez de la zone industrielle de Neuville M. le Maire : Que se passe t'il, pourquoi cette hémorragie ? Pourquoi n'arrivez vous pas à fidéliser les industriels ? Des réunions ont eu lieu récemment, peut-on avoir un compte rendu ?

Nous avons également deux questions concernant des sommes inscrites :

La première est la Marianne, pourquoi en changer alors que celle-ci est assez récente ? Certes la somme est dérisoire au reste du budget mais voici une Marianne qui avait été réalisée par une sculptrice neuvilloise qui n'était autre que l'épouse de votre ancien DGS ; Si à chaque fois que vous avez des états d'âme, cela coûte aux neuvillois !

La deuxième est l'acquisition d'un ordinateur portable pour le DGS. Mais nous n'avons plus de DGS ! Alors pourquoi cet achat ?

Un jour, une personne de ma liste, que vous connaissez tous pour avoir travaillé avec lui au sein de ce Conseil Municipal, un homme sage, m'a dit : « Gouverner, c'est prévoir ». Alors voilà, sans projet rien de bien réjouissant.

Monsieur le Maire, Monsieur POISSON, le groupe « Bons jours Neuville » ne votera pas ce budget 2011. Nous nous abstiendrons comme les autres années.

Merci.

M. Laurent DEGRYSE

Après cette intervention dithyrambique, je vais essayer de faire court et de résumer un peu mes propos car certains rejoignent ceux de mes collègues même si on peut avoir une interprétation différente quant aux logements sociaux et s'apercevoir que « Neuville ma ville » n'est pas forcément toujours compris par « Bons jours neuville » mais nul n'est obligé de toujours comprendre les choses.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous remercions Monsieur POISSON pour la qualité de son exposé. Nous prenons note de l'excédent concernant le budget de 2010 à hauteur de 600 000 €, de l'augmentation de la prévision des droits de mutation à hauteur de 90 000 €, de la diminution de la section de fonctionnement d'environ 200 000 € par rapport à l'année dernière, de l'augmentation des produits fiscaux, même si les taux des taxes sont maintenus d'un montant de 127 500 €. L'ensemble de ces données semblent montrer une embellie du climat budgétaire (excédent 2008 : 189 000 € ; 2009 : 326 000 € ; 2010 : 600 000 €) et, dans ce cadre, on est d'accord sur le fait qu'il faille préserver la population de toute hausse de taxe.

Des augmentations, fussent-elles spéculatives dans un contexte mondial difficile, les français en ont assez à supporter. Donc oui, le groupe « Neuville ma ville » ne souhaite pas d'augmentation des impôts et nous nous en réjouissons.

Par contre, ces chiffres permettraient à notre sens un investissement plus marqué que celui qui nous est proposé à ce jour avec plusieurs effets :

- Répondre aux besoins urgents notamment en ce qui concerne les seniors ou la petite enfance avec ce qu'on sait qui nous arrivera peut-être par la suite imposée par l'Etat sachant que ce n'est pas encore le cas parce que rien n'a été fait jusqu'à maintenant et donc on ne peut pas dire pour l'instant que les 2 ans ne sont acceptés dans les écoles, ce

Année 2011

serait une erreur mais aussi le logement des jeunes couples mais je vois que par anticipation vous avez répondu avec cette délibération mise sur table et je me réjouis de cela et puis aussi l'aménagement du cœur de ville.

- Remplir au mieux notre rôle de collectivité en créant de l'emploi (puisque les collectivités sont les 1^{er} investisseurs de France)
- Diminuer le montant de notre contribution à la loi SRU (2010 : 72 324 € ; 2011 : 75 788 €)
- Ne pas voir chuter notre FCTVA (600 000 € en 2010 – 192 000 € en 2011)

Alors, je sais que les investissements lourds sont cycliques. Néanmoins, on pourrait imaginer concernant ces thèmes importants précédemment cités un peu plus d'investissement quitte à travailler avec des partenaires comme les bailleurs sociaux, voilà d'où vient cette délibération mise sur table, par exemple afin d'en diminuer les coûts tout en gardant un investissement de qualité.

Par ailleurs, par rapport au budget de fonctionnement et notamment on voit que les charges de personnel sont stables mais avec un budget de fonctionnement en diminution. Notre groupe souhaiterait, en ce qui concerne le personnel municipal deux choses :

Tout d'abord, suite à la fermeture du restaurant Rocheville, il semblerait que des contrats précaires pourraient ne pas être renouvelés. Bien sûr, il s'agissait de contrats à durée déterminée qui arrivaient à leur terme. Bien sûr le personnel en était au courant. Néanmoins, on sait très bien que ces personnels, quand ils s'investissent de façon admirable et donnent le meilleur d'eux-mêmes pour une satisfaction de tous, ces personnels espèrent voir leur contrat se pérenniser. Ils y voient là un encouragement de leur investissement et une reconnaissance du travail de qualité accompli. En ce sens, aux vues de cet excédent du budget 2010, nous vous demandons si le besoin se faisait sentir de prendre en considération ces personnes qui pourraient, par exemple, intervenir en tant que pool de remplacement lors des besoins dans les différents services municipaux afin de maintenir la qualité que vous souhaitez des prestations au public neuvillois.

Voilà donc, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, notre analyse du budget avec trois points importants à nos yeux.

1. Nous sommes ravis que le taux d'imposition soit maintenu.
2. On espérait un budget d'investissement un peu plus lourd notamment en faveur des seniors, la petite enfance, du logement à loyer raisonnés et du cœur de ville.
3. Un regard particulier quant aux contrats se terminant en vue de création par exemple de pools de remplacement qui permettraient de maintenir la qualité des prestations dans les services en contact avec le public.

Ceci ne veut pas dire pour autant que nous souhaitons un investissement massif, à tout va, qui ne permettrait pas de rembourser le capital de la dette et mettrait en danger les taux d'imposition des années futurs. Mais utiliser une partie de l'excédent 2010 pourrait certainement permettre d'augmenter cet investissement de façon raisonnée et raisonnable.

Je vous remercie et nous nous abstiendrons aussi.

M. le Maire

La dette :

Nous avons dit pourquoi. Effectivement sur trois ans, 8 millions d'euros cela ne peut pas être autofinancé et il y a un certain emprunt.

La petite enfance :

C'est d'actualité ; nous y travaillons et j'ai chargé à Marylène HEYE de superviser le dossier.

Frys :

Moi, je dis que c'est quand même une bonne affaire car il y a la taxe foncière ; et si l'opération ne s'était pas réalisée vu les circonstances d'une certaine époque...

L'économie :

Effectivement, il y a eu une réunion le 25 février sous l'autorité du Préfet concernant la zone d'activité de Neuville-en-Ferrain et un comité de pilotage a été décidé pour y travailler.

Très rapidement car ce n'est pas le débat, les trois conséquences :

- la crise
- la conjoncture pour certaines entreprises (les chantiers Wauquier)

Année 2011

- et ensuite la stratégie des groupes (délocalisations, des déplacements de personnel ect...).

Je veux bien, dès que le comité de pilotage fonctionnera, vous donner des informations précises sur le sujet mais je pense que les médias s'en saisiront aussi.

Les personnes âgées :

Un agrandissement de la maison de retraite vient de se terminer avec 14 lits supplémentaires. Une deuxième maison de retraite, je veux bien mais il faut monter le dossier ; je précise que l'investissement est de compétence du Conseil Général et non de la ville en direct et ensuite le fonctionnement est de compétence de la DASS donc des services de l'état aussi, il y a des obstacles à franchir.

Le self :

Il a été raisonnable de prendre la décision. Une baisse de fréquentation, des éléments nouveaux et de fiscalités qui sont venus s'ajouter.

Le centre commercial :

Nous n'allons pas refaire l'histoire du centre commercial, je continue d'y travailler

La TVA :

Oui, nous allons peut-être récupérer un peu moins de TVA mais nous n'allons pas investir pour récupérer de la TVA ; nous investissons quand on peut investir.

Le personnel :

Si nous devons embaucher cela provoque des effectifs en plus et donc des salaires, des frais de fonctionnements mais avec moins de capacité d'emprunt car nos recettes ne bougent pas. Avec moins de capacité d'emprunt on a donc encore moins de capacité d'investissement car nous ne pouvons pas tout autofinancer et je ne connais pas beaucoup de communes qui sont capables d'autofinancer leurs investissements.

Le logement :

Le dossier est en route et je ne l'arrêterai pas même si cela me coûte par les critiques (immeubles avec deux ou trois étages, etc...) et je suis tout à fait d'accord pour les jeunes couples, les jeunes ménages ou les personnes âgées qui désirent un appartement.

La Marianne :

Nous n'allons pas s'étendre là-dessus ; si je devais en parler cela n'a strictement à voir avec l'origine mais il s'agit de reproches que nous recevons.

M. Jean-Pierre Poisson

D'abord pour répondre à M. LARISTAN et son effet boomerang, je vous avouerai que je n'étais pas si mauvais que cela à ce jeu et je ne me le suis jamais pris en retour dans la figure !

La dette n'a pas évolué depuis 2008.

Si je vous donne des documents comparatifs, je ne suis pas assez fou pour ne pas savoir qu'un jour ils serviront à me contre dire. Le seul souci pour moi, c'est la transparence. Personne ne l'a dit mais en commission nous avons communiqué le tableau prévisionnel de la dette par exemple. Le but c'est de travailler ensemble et de partager l'information.

M. Alain LARISTAN

Il y avait des villes qui s'étaient endettées comme nous et elles avaient été pointées comme étant les dernières de la classe et c'était simplement çà mon propos.

M. Jean-Pierre POISSON

Voilà, le seul souci pour nous c'est de communiquer, de donner une transparence totale à nos comptes, nous n'avons rien à cacher. Nous essayons de gérer dans les meilleures façons qu'il le soit.

Monsieur DEVOYE, j'entends bien vos propos. Mais sachez que je ne déroge en rien à mes principes.

Jamais. Les règles qu'on s'impose elles tiennent le coup puisque nous avons atteint jusqu'à présent nos résultats. Et nous sommes même un petit peu à l'avance par rapport à ce que nous avons envisagé.

Tout le monde l'a noté, il y a 600 000 € d'excédent disponible !

Année 2011

Bien sûr ce n'est pas assez pour nous permettre de baisser la fiscalité, hélas.
Les utiliser à bon escient pour des investissements c'est un peu le but recherché non ?
C'est compliqué cette affaire, dans la mesure où on nous dit : « attention, si on ne touche plus de FCTVA, on ne pourra plus investir... » mais le FCTVA est un versement de l'Etat qui correspond à 15,6% des investissements réalisés en N-2 et s'il faut attendre chaque année 600 000 €, cela veut dire que nous devons investir 4 M €/ an et donc emprunter inconsidérément.
Emprunter ou augmenter la fiscalité positionnez-vous !
Nous, on maintien un équilibre entre la fiscalité et l'emprunt.
Vous le savez, nous en sommes à 1 500 € de dette par habitant ce qui constitue un niveau bien élevé.
Néanmoins nous disposons d'une capacité d'emprunt qui nous suffit par rapport au programme que nous nous sommes fixé.
Bien sûr qu'il est toujours possible de faire plus, mais il n'empêche que derrière il y a du service public et donc des dépenses supplémentaires en fonctionnement qui viendront s'ajouter.
Mais ça ne nous fait pas peur et si un jour il faut y passer on y passera !
Tout est analysable mais simplement il ne faut pas tout mélanger.
On ne peut pas vouloir à la fois moins d'impôts, plus de FCTVA, investir plus, emprunter moins et améliorer encore le service public !
Il faut être cohérent...
On nous taxe d'être prudents et cela fait les titres de la presse.
Et bien oui nous revendiquons cette image de prudence, évidemment !
On ne peut pas comparer des résultats 2010 avec un budget prévisionnel 2011 et encore une fois tout mélanger.
Si on me dit qu'il faut baisser la fiscalité...ok mais dès lors on doit faire un peu moins bien en matière de service public et d'autofinancement.
On ne peut réclamer le beurre et l'argent du beurre, ce n'est pas possible.

Voilà ce que j'avais à répondre sur les principes que j'ai énoncés, ils sont toujours valables et on les maintiendra aussi longtemps qu'on sera en place, dans l'intérêt des Neuvilleois.

M. le Maire

Le débat et les échanges ont été intéressants et fructueux et demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question

- **SEPT ABSTENTIONS (Monsieur SIX, Monsieur DEVOYE, Madame GHEYSENS, Monsieur DEGRYSE, Madame CARRETTE, Monsieur LARISTAN et Madame LAMARQUE), ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

11- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2011

M. le Maire présente la délibération.

« Il vous est proposé la reconduction des taux d'imposition fixer en 2010 pour l'année 2011 :

Taxe d'habitation	22.66 %
Taxe sur le Foncier bâti	35.74 %
Taxe sur le foncier non bâti	48.38% »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question.

Année 2011

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

12 - BUDGET PRIMITIF DES POMPES FUNEBRES 2011

M. Jean-Pierre POISSON

La loi nous oblige de créer un budget annexe. Il vous est proposé de voter un budget de 4 994.00€ équilibré en dépenses et en recettes. Ceci correspond au niveau des recettes aux tarifications pratiquées et aux niveaux des dépenses les frais de personnel donc l'équilibre est forcé.

Un budget, qu'on vous propose de voter à hauteur de 4 994.00 €

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

13 - ADMISSION EN NON VALEUR

M. Jean-Pierre POISSON

Il s'agit de valider la sortie du budget d'une somme de 4 083.98 € qui correspond

- à la mise en fourrière de véhicules.....	1 421.91 €
- et les cantines scolaires.....	2 662.07 €

Pour les fourrières, c'est aléatoire ; pour les cantines nous sommes en phase avec le CCAS pour les personnes qui sont en difficultés. Il s'avère que là, il y a un décès mais soyez assurés que nous restons vigilants quant à la politique à mener en matière des difficultés des neuvilleois.

M. le Maire

J'ai demandé au CCAS de regarder auprès des familles s'il n'y a pas un soutien éventuel pour quelques personnes qui ne seraient pas déclarées et qui auraient quelques difficultés et demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

14 - SUBVENTIONS – EXERCICE 2011

M. Jean-Pierre POISSON

Des subventions qui s'élèvent pour les associations à 638 169.22 €

Et pour le CCAS en évolution la somme de 800 000.00 €

Globalement on maintient le niveau de la participation de la ville aux associations à celui de 2010 sauf pour certaines comme l'OGEC et le CCAS. Une nouveauté comme le soutien aux commerçants au travers de l'association ART COM avec une somme de 3 000.00 euros au titre de 2011.

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

Année 2011

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

15 - VERSEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT ANNUEL SUPÉRIEUR A 23.000 EUROS / PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS EN VIGUEUR

M. Jean-Pierre POISSON

Comme chaque année, il s'agit de passer des conventions avec les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000 € :

- le F.A.N. 96 (Ferrain Association Neuvilleoise 96)
- POUR LA PATRIE
- Le C.O.S. (Comité d'Oeuvres Sociales du Personnel des Services Municipaux de la Ville de Neuville-en-Ferrain),

Donc il vous est proposé adopter les termes des avenants aux conventions pour chacune des trois associations concernées.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT SOCIAL

M. Jean-Pierre POISSON

Il s'agit de vous proposer l'autorisation du versement d'une subvention d'investissement de 5000 euros à SAUES HABITAT PACT (PACT Métropole Nord), en vue de la création d'un logement social de type PLAI sis au n°52 rue Maréchal LECLE RC à Neuville en Ferrain.

Encore une fois, cela nous fera baisser la dotation (75 000 € environ) et ces 5 000 € viendront en déduction l'an prochain de notre contribution.

Mme Marie-Hélène LAMARQUE

Nous nous réjouissons de cet octroi de subvention pour la création d'un logement social de type PLAI, c'est un prêt qui a un objectif bien précis. Alors les questions, vous avez répondu en partie tout à l'heure mais la question porte quand même sur le type de logement :

- Le nombre de logement dans la commune avec ce type de prêt ?
- Est-ce qu'il y a une norme dans ce domaine avec autant de PLAI par rapport aux autres logements ?

M. Paul-Marc DESSAUVAGE

L'aide au logement a déjà commencé avec les opérations de la rue Jean-Jaurès. Deux logements font partis d'une dotation, le logement, qui est ici en face, rue Fernand Lecroart et le deuxième c'est celui-là, une acquisition par le PACT (réservé pour une famille dont les ressources à 60% du plafond PLA). Nous sommes dans l'obligation de construire sur chaque opération mixte et locative : 30% de logements sociaux et dans ces 30% de logements sociaux, il doit y avoir 20% de logements très sociaux. Cela est la norme officielle.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions

Plus de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

17 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD

M. le Maire informe qu'il s'agit du renouvellement à l'adhésion à l'association des Maires du nord pour l'année 2011 et demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

18 – RECTIFICATION DU TARIF : VACATION POLICE

M. Jean-Pierre POISSON

Il s'agit d'une rectification concernant la délibération n° 36 « Service extérieur des pompes funèbres : tarif du service public industriel et commercial » du 27 janvier 2011 et il vous est demandé d'accepter de rectifier le tarif de la vacation de police à 20.00 € au lieu de 20.40 € afin d'avoir une tarification identique avec les autres communes environnantes.

Je voulais dire aussi, puisqu'il s'agit ici de ma dernière délibération financière, chose que je n'ai pas faite et vous avez raison d'insister sur ce point M. LARISTAN, je tenais à remercier M. Romuald BECQUART, Directeur Financier, et toute son équipe pour l'excellent travail relatif au budget et aussi aux délibérations qui ont suivi.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur POISSON, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES CLASSES DE DECOUVERTE – 2011

Melle Marylène HEYE présente la délibération :

« Les écoles de la commune organisent, comme chaque année, des classes d'environnement pour les élèves de CM1/CM2.

La commune participe financièrement aux frais de séjour et de transport.

Il vous est demandé :

- de maintenir la participation financière par enfant neuvillois à hauteur de 251.50 € pour un séjour de 6 à 10 jours.
- Pour les séjours de plus courte durée, d'attribuer 25.15 € par jour (majorés d'un jour pour couvrir les frais de transport),

Il vous est donc proposé de verser aux écoles les subventions suivantes :

Ecole Saint Joseph/Sacré Cœur :

Du 16 au 21 mai 2011 – Lion sur Mer (Normandie) – Séjour de 6 jours

36 enfants neuvillois à 251.50 €, **soit un total de 9 054 €**

Année 2011

Ecole Lacordaire :

Du 23 au 28 mai 2011 – Lion sur Mer (Normandie) – Séjour de 6 jours
20 enfants neuvillois à 251.50 €, **soit un total de 5 030 €**

Ecole Ambroise Paré :

Du 8 au 10 juin 2011 – Paris – Séjour de 3 jours
36 enfants neuvillois à 100.60 €, **soit un total de 3 621,60 €**
La subvention sera versée pour chaque enfant réellement parti. »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Mademoiselle HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

20 - PROJET D'INSCRIPTION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT (PPCOA) – INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER SUR LA PARCELLE CADASTREE AY 93

M. Daniel CAU présente la délibération :

« Les terrains situés rue du Berquier, de part et d'autre de la ferme sise au 72 rue du Berquier dite « Ferme Phalempin », font l'objet d'un programme de construction.

Aussi, la Commune de Neuville-en-Ferrain, soucieuse de préserver la ferme et les bâtiments principaux (parcelle cadastrée section AY n°93 (partie selon plan joint)), a demandé à Lille Métropole Communauté Urbaine leur inscription à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP).

La conservation et la valorisation de la ferme pourraient se réaliser dans une opération d'aménagement intégrant les terrains attenants à la ferme.

C'est pourquoi, il est souhaitable d'engager une réflexion globale en vue de :

- préserver les éléments bâtis qui ont un intérêt architectural et historique,
- renforcer les équipements publics sur le secteur,
- renforcer l'offre de logements dans le cadre du programme local de l'habitat.

La Commune et Lille Métropole Communauté Urbaine engageront les études nécessaires fin 2011-début 2012.

Pour garantir ces orientations et dans un contexte de forte pression foncière, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à

- demander l'instauration d'un Périmètre de Prise en Considération d'une Opération d'Aménagement sur le périmètre repris au plan ci-joint et d'y établir un régime de sursis à statuer pour une durée de 10 ans selon les dispositions de l'article L 111-8 et L 111-10 du Code de l'Urbanisme. Le sursis à statuer vient, à titre de précaution, compléter les dernières délibérations de janvier 2011 portant sur l'inscription d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement et la demande d'inscription de certains bâtiments de la ferme à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager ;
- D'approuver le périmètre joint à la présente, défini à l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme permettant de surseoir à statuer sur toute demande d'occupation des sols intéressant le secteur considéré. »

M. Alain LARISTAN

Il y a une explication de vote. Nous sommes toujours très embêtés sur la délibération du mois de janvier et comme celle d'aujourd'hui. On ne voudrait pas empêcher le principe de précaution s'exercer dans cette délibération mais je le redis aujourd'hui : toutes idées de récupérer cette ferme un jour nous pose question. Et encore une fois, le débat sera le même que pour la Ferme

Année 2011

du vert bois et nous avons formulé les mêmes réserves à l'époque. Il faudra le moment venu que vous ayez un projet élaboré, précis et qu'on sache très exactement où l'on va si on désire garder ce patrimoine. Sinon vous pouvez vous attendre, et je demande de l'acter au procès verbal, parce qu'on s'y oppose.

M. le Maire

J'ai déjà répondu à la même remarque et il est bien noté dans cette délibération : « la Commune de Neuville-en-Ferrain, soucieuse de préserver la ferme et les bâtiments principaux » et il est hors de question d'acheter la ferme ; je dis que le corps de la ferme présente un intérêt évident et tous les hangars n'ont pas de valeur particulière.

On parle aussi de :

- préserver les éléments bâtis qui ont un intérêt architectural et historique,
- renforcer les équipements publics sur le secteur,
- renforcer l'offre de logements dans le cadre du programme local de l'habitat.

Cette délibération préserve le corps de la ferme pour l'intégrer à quelque chose dans l'avenir et nous n'allons pas acheter toutes les fermes qui arrêteront leur activité sur la commune. Je pense avoir répondu aux inquiétudes.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions

Plus de question

- **DEUX ABSTENTIONS (Monsieur LARISTAN et Madame LAMARQUE) ouï l'exposé de Monsieur CAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

21 - Renouvellement de la Convention entre la ville et l'ILEP

Mme Brigitte VAN TICHELEN présente la délibération :

« La convention entre la ville et l'ILEP a été signée le 18 mars 2002 pour une période de neuf années.

Il convient de la renouveler et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 5 ans. »

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Madame VAN TICHELEN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

22 - AUTORISATION DE PAIEMENT DES ACTIVITES PAR CHEQUES VACANCES

Mme Ghislaine DUHAMEL présente la délibération :

« Dans le cadre du fonctionnement des activités proposées par le service des Relations Internationales, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le règlement de ces activités par chèques-vacances.

Cette délibération est applicable à partir du 29 mars 2011. L'encaissement des chèques vacances sera effectif sur la régie des échanges Internationaux. »

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

Année 2011

- **Ouï l'exposé de Madame DUHAMEL, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

23 - ZAC BERQUIER FORGETTE : REPRISE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR LA VILLE

M. Jean-Philippe PLATTEAU présente la délibération :

« Considérant la demande de la Société LOGER HABITAT sollicitant la commune pour la reprise de l'entretien des espaces verts de la ZAC Berquier Forgette, il vous est proposé :

- de décider de la reprise de l'entretien des espaces verts de la ZAC selon le plan joint,
- de décider que la dépense relative à ces travaux sera prévue au BP 2011. »

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur PLATTEAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

24 - GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE 2011/2014 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE DEPANORD

M. Jean-Philippe PLATTEAU présente la délibération :

« Considérant que la convention de Délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile ayant pour but l'enlèvement, le gardiennage et la restitution de véhicules arrive à son terme le 15 mai prochain, une procédure de mise en concurrence simplifiée a été lancée selon les dispositions de l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'à l'issue de la procédure, une seule proposition a été faite et que le soumissionnaire présente les qualités et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation, il est envisagé de retenir la société DEPANORD de Tourcoing.

Il vous est demandé :

- d'approuver le choix de ce prestataire,
- d'approuver les termes de la convention de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile ci-jointe,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec la société DEPANORD »

M. le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur PLATTEAU, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

Communication de Mme Régine GOMBERT :

- Dossier d'accessibilité

Communication de M. le Maire :

- Renouvellement de l'ouverture de crédit d'un montant de 1 000 000 euros auprès de Dexia Crédit Local.
- Réponse à M. Alain LARISTAN: au niveau des suppressions de postes d'enseignements.

Année 2011

M. Samuel DEVOYE demande la parole.

M. POISSON n'a pas répondu à ma question s'il était possible concernant le parc automobile, d'avoir un tableau récapitulatif pour les véhicules municipaux.

M. POISSON

Habituellement c'est un tableau qui est joint mais effectivement cela ne figure pas ; mais oui, pourquoi pas.

M. le Maire

Je remercie M. Jean-Pierre POISSON et toute l'équipe pour la préparation du budget et vous remercie de votre patience.

La séance est levée à 20h45.